

Envoyé en préfecture le 25/04/2022

Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le 25/04/2022

ID : 040-200018091-20220412-DEL2022_12-DE



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : . Relais Petite Enfance Intercommunal du Grand Dax
« LA MARELLE »

Gestionnaire du relais petite enfance : . CIAS DU GRAND DAX

Période contractuelle : . Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025

GRAND DAX
ACTION SOCIALE



Équipement financé par la Cnaf



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	4
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet	6
2.1. Les moyens humains :	6
2.2. Le planning et les actions :	7
2.3. Les locaux	9
2.4. Le matériel	11
3. Le contexte territorial du Relais	11
4. La formalisation du projet	15
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	15
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire	15
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	19
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée)	20
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	21
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	22
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	24
➤ Informer les professionnels sur le métier	24
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr	27
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels	28
➤ Organiser des ateliers d'éveil	29
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :	33
➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels	34
➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	35
➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel	35
➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :	37



PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.



1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL DU GRAND DAX « LA MARELLE »	
Adresse administrative : 20 avenue de la gare – CS 10075 – 40102 DAX CEDEX	
Numéro(s) de téléphone : 05.47.55.80.10	
Adresse email : service.rami@grand-dax.fr	
Date de création : 01/01/2009	

Gestionnaire :
Nature juridique : CIAS du Grand Dax
Adresse : 20 avenue de la gare – CS 10075 – 40102 DAX CEDEX
Nom du responsable hiérarchique des animateurs : BENOIT Vincent
Coordonnées de contact : 05.47.55.80.10

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
ANGOUME
BENESSE-LES-DAX
CANDRESSE
DAX
GOURBERA
HERM
HEUGAS
MEES
NARROSSE
OEYRELUY
RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY
SAINT-PANDELON
SAINT-PAUL-LES-DAX
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
SAUGNAC-ET-CAMBRAN

Envoyé en préfecture le 25/04/2022

Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le 25/04/2022

ID : 040-200018091-20220412-DEL2022_12-DE



SEYRESSE

SIEST

TERCIS-LES-BAINS

TETHIEU

YZOSSE



2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	SANGLAR Nathalie Responsable	LAGARDERE Angélique Animatrice	
Date d'embauche	01/10/2008	18/02/2019	
Formation initiale	Educatrice spécialisée Responsable du RPE	Educatrice de jeunes enfants Animatrice du RPE	
Expérience(s) professionnelle antérieure	- Educatrice spécialisée dans un service d'accueil familial judiciaire (8 ans). - Responsable de Relais assistants maternels/parents/ enfants Intercommunal (6 ans).	- Remplacements en multi accueil (6 mois).	
Durée de travail hebdomadaire au Relais	35 heures	35 heures	
Formation continue envisagée	Métier d'animateur de RPE : réflexion autour des pratiques professionnelles (4 jours).	- Métier d'animateur de RPE : réflexion autour des pratiques professionnelles (4 jours). - Formation initiale SST (2 jours).	

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

NON

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.



Autres personnels du relais			
Fonction	Secrétaire enfance jeunesse		
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	20% d'un ETP (7 heures).		

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
PERIODES SCOLAIRES							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	<i>Horaires SANGLAR Nathalie</i>	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	8h30 à 9h30 Administratif, déplacement, installation. 9h30 à 11h30 Atelier Secteur Dax 11h30 à 12h30 Rangement, déplacement, administratif.	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	8h30 à 9h30 Administratif, déplacement, installation. 9h30 à 11h30 Atelier Secteur Saint-Paul 11h30 à 12h30 Rangement, déplacement, administratif.	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	
	<i>Horaires LAGARDERE Angélique</i>	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	8h30 à 9h30 Administratif, déplacement, installation. 9h30 à 11h30 Atelier Secteur Saint-Paul 11h30 à 12h30 Rangement, déplacement, administratif	8h30 à 9h30 Administratif, déplacement, installation. 9h30 à 11h30 Atelier Secteur Yzosse 11h30 à 12h30 Rangement, déplacement, administratif	8h30 à 9h30 Administratif, déplacement, installation. 9h30 à 11h30 Atelier Secteur Dax 11h30 à 12h30 Rangement, déplacement, administratif.	8h30 à 9h30 Administratif, déplacement, installation. 9h30 à 11h30 Atelier Secteur Rivière-Saas-et-Gourby 11h30 à 12h30 Rangement, déplacement, administratif.	
Après - midi	<i>Horaires SANGLAR Nathalie</i>	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	
	<i>Horaires LAGARDERE Angélique</i>	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	
Total heures		7h45 x 2 = 15h30	7h45 x 2 = 15h30	7h45 x 2 = 15h30	7h45 x 2 = 15h30	7h45 x 2 = 15h30	



Périodes de vacances scolaires : ouverture toute l'année. Pas de fermeture pour congés grâce au fonctionnement en binôme des deux agents. A compter de 2022, une proposition d'ateliers sera faite aux professionnels durant les petites vacances scolaires et les 15 premiers jours de juillet les mardis et jeudis matins (sur inscription, tous secteurs confondus), hormis pendant les vacances de Noël et de mi-juillet à mi-septembre.

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES : petites vacances et 15 premiers jours de juillet, hormis vacances de Noël							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires SANGLAR Nathalie ou Angélique Lagardère	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	8h30 à 9h30 Administratif, déplacement, installation. 9h30 à 11h30 Atelier 11h30 à 12h30 Rangement, déplacement, administratif.	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	8h30 à 9h30 Administratif, déplacement, installation. 9h30 à 11h30 Atelier 11h30 à 12h30 Rangement, déplacement, administratif.	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	
Après - midi	Horaires SANGLAR Nathalie ou Angélique Lagardère	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	
Total heures		7h45	7h45	7h45	7h45	7h45	

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES : vacances de Noël et de mi-juillet à mi-septembre							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires SANGLAR Nathalie ou Angélique Lagardère	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	8h30 à 12h30 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	
Après - midi	Horaires SANGLAR Nathalie ou Angélique Lagardère	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	13h30 à 17h15 Entretiens individuels sur RDV ou travail administratif ou réponses téléphoniques ou partenariats.	
Total heures		7h45	7h45	7h45	7h45	7h45	

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.



Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/an	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	123,46 h	3,71%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	132,44 h	3,97%
Temps collectifs et animations en présence des enfants (y compris temps d'installation et de rangement des animations et nettoyage des jeux et des jouets)	473,33 h	14,21%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative, veille juridique, préparation des ateliers, réunions et gestion des locaux, etc ...)	2271,34 h	68,17%
Formations	109,50 h	3,29%
Partenariats	146,36 h	4,39%
Trajets	75,58 h	2,27%

Le nombre d'heures / an valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr :

OUI NON

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

.....

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- *le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;*
- *un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).*

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des



principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI NON

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	X	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : pour les ateliers le service est intégré à un local qui héberge également le service d'accompagnement et d'aide à domicile du CIAS du Grand Dax à Saint-Paul-lès-Dax.	X	
... a une signalétique	X	
... dispose de 2 bureaux d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	
... dispose d'une salle de réunion	X	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...) : espace extérieur aménagé pour l'accueil de jeunes enfants.	X	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

Le CIAS du Grand Dax est en recherche d'un espace enfants susceptible d'accueillir les 6 ateliers inscrits dans son projet de fonctionnement, ainsi que les activités de la crèche familiale (une matinée par semaine). En effet, le CCAS de Dax a mis fin (octobre 2021) à la mise à disposition des locaux occupés à Dax car il souhaite y installer une micro crèche AVIP en 2022. Seuls 4 ateliers par semaine sont depuis proposés à Saint-Paul-lès-Dax, la 5^{ème} matinée étant utilisée par la crèche familiale. Concernant l'échéance à définir, cela dépendra des travaux de mise aux normes bâtementaires devant être réalisés pour la crèche familiale (nouveau référentiel 2021). Cette situation est provisoire dans l'attente de trouver un local adapté à l'ensemble des activités du RPE et de la crèche familiale.

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant : (hors période covid 19). Le secteur de Rivière-Saas-et-Gourby, depuis la pandémie, a également été relocalisé à Saint-Paul-lès-Dax. Les ateliers avaient précédemment lieu dans une salle municipale mutualisée avec d'autres activités, rendant incompatible le maintien des ateliers dans le respect des consignes d'hygiène des locaux en vigueur.

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
Rivière-Saas-et-Gourby	Salle municipale – 22 place de la Mairie – 40180 Rivière-Saas-et-Gourby	Animations
Dax	15 avenue de la gare – 40100 Dax	Accueil administratif des usagers et salle de réunion
Saint-Paul-lès-Dax	Place du marché – 40990 Saint-Paul-lès-Dax	Animations

*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)



2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe	X	
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... deux véhicules	X	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

.....

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Histoire du Ram : La création du Relais Assistants Maternels Intercommunal (R.A.M.I.) s'origine dans un diagnostic, réalisé en janvier 2007, sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax concernant l'offre en matière d'accueil de l'enfance et de la petite enfance sur la tranche d'âge des 0 à 16 ans. Celui-ci faisait apparaître la nécessité, entre autres, d'organiser et d'accompagner le mode d'accueil au domicile des assistants maternels agréés indépendants afin d'être en mesure d'informer et conseiller les familles concernées, et de rompre l'isolement des professionnels.

Ainsi, en janvier 2009, le Grand Dax a ouvert le Relais Assistants Maternels/Parents/Enfants Intercommunal (R.A.M.I.) « La Marelle », action inscrite dans le cadre de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » de la Communauté d'agglomération.

Cette action est inscrite au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF) depuis 2008. Un second poste d'animateur a été créé à compter de janvier 2012 compte tenu de la montée en charge rapide du service. Une assistance administrative (à 20% d'un ETP) a également été mise en place dès juin 2010.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, de nouvelles orientations réglementaires ont été assignées par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) aux Relais Assistants Maternels (R.A.M.), dont notamment l'ouverture du service aux familles et aux professionnels concernés par la garde à domicile. Celles-ci ont été intégrées au projet de fonctionnement en vue de la convention d'objectifs et de financement qui a été signée entre le Grand Dax et la CAF des Landes pour la période 2011-2013. Ces orientations ont été reconduites dans la convention d'objectifs et de financement pour la période 2014 – 2017.



En 2014, le RAMI s'est installé au Pôle Enfance famille Nelson Mandela, à Dax, afin d'y organiser ses ateliers d'éveil, pour les assistants maternels de la commune deux matinées par semaine, dans un espace de 100 m², dédié au service et spécialement aménagé pour l'accueil de jeunes enfants. Locaux mis à disposition par le CCAS de Dax.

Au 1^{er} janvier 2017, l'application de la Loi NOTRe a entraîné le transfert de la gestion des services Petite Enfance (dont le RAMI) et Enfance Jeunesse du Grand Dax au Centre Intercommunal d'Action Sociale.

En février 2017, l'antenne implantée sur le secteur d'Yzosse, a déménagé au Pôle Enfance Famille Nelson Mandela à Dax afin de proposer aux usagers de cette antenne un accueil plus qualitatif une matinée par semaine, dans des locaux spécialement aménagés.

La lettre circulaire CNAF, du 26 juillet 2017, rappelait les missions des RAM et proposait des missions supplémentaires aux RAM volontaires, en contrepartie du versement d'un bonus de 3000€. Chaque gestionnaire devait se positionner sur l'une ou plusieurs de ces missions.

En 2021, le Relais Petite Enfance (RPE) du CIAS du Grand Dax a rempli la mission complémentaire consistant à favoriser le départ des assistants maternels en formation continue et pourra bénéficier de ce bonus.

Depuis septembre 2020, en raison des contraintes d'hygiène des locaux et du matériel imposées par l'épidémie de Covid 19, le RPE n'a pas pu poursuivre ses ateliers dans la salle municipale mutualisée de Rivière-Saas-et-Gourby et a ouvert aux assistants maternels de ce secteur les ateliers proposés dans les locaux du Pôle Enfance Famille Nelson Mandela à Dax et dans les locaux du CIAS à Saint-Paul-lès-Dax (5 ateliers par semaine).

En mai 2021, l'ordonnance n° 2021-611 a modifié, notamment, l'appellation des Relais Assistants Maternels en Relais Petite Enfance (RPE). Leurs missions, en particulier en direction des professionnels, sont enrichies et précisées par le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 qui a abouti à la création d'un nouveau référentiel national. Ce référentiel constitue un cadre dans lequel doivent s'inscrire les Relais Petite Enfance afin de pouvoir bénéficier des prestations de service versées par les Caisses d'Allocations Familiales (Caf) à compter de 2022.

En 2021, le CCAS de Dax a décidé de créer une micro-crèche AVIP (2022) dans les locaux hébergeant les ateliers du RPE 3 fois par semaine, en matinée, au 2^{ième} étage de l'espace Nelson Mandela. Le service a donc été contraint de centraliser ses ateliers à Saint-Paul-lès-Dax à partir d'octobre 2021, 4 matinées par semaine, cet espace accueillant déjà les ateliers d'éveil de la crèche familiale du CIAS du Grand Dax une matinée par semaine. Cette solution, diminuant l'offre de service, est provisoire et le CIAS est en recherche d'un autre espace adapté pouvant accueillir l'intégralité des ateliers du RPE (6 par semaine), ainsi que l'atelier de la crèche familiale.

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Source IMAJE : au 31/12/20, 151 assistants maternels étaient en activité et 179 avaient été actifs au moins un mois dans l'année, Maisons d'Assistants Maternels (MAM) comprises. 53 de ces assistants maternels avaient plus de 55 ans, soit 35,1% des personnes en activité. 1263 enfants avaient moins de 3 ans, dont 632 avec leurs 2 parents en activité. 403 étaient accueillis chez des assistants maternels, 665 enfants de moins de 6 ans étaient inscrits en EAJE, 9 enfants de moins de trois ans bénéficiaient



du CMG garde à domicile, 34 du CMG structure (micro crèches) et 43 enfants de plus de 2 ans étaient scolarisés.

Le territoire du Grand Dax rencontre une diminution significative du nombre des professionnels actifs et un vieillissement de cette population. La commune de Dax ne compte plus que 28 assistants maternels en activité au 31/12/21, si on exclut les assistants maternels qui terminent les contrats en cours avant leur départ à la retraite et qui ne s'engageront pas dans de nouveaux accueils. On peut observer un déséquilibre entre l'offre et la demande sur les deux villes centres et sur les communes de Narrosse, Saint-Vincent-de Paul et Rivière-Saas-et-Gourby.

Les MAM se sont développées et on en compte 6 en 2021, implantées sur les communes de Bénesse-lès-Dax (1 avec 3 assistants maternels), Herm (1 avec 4 assistants maternels), Mées (1 avec 3 assistants maternels), Narrosse (1 avec 3 assistants maternels), Saint-Paul-lès-Dax (2 regroupant chacune 3 assistants maternels). Ce mode d'accueil reste séduisant pour les familles.

Deux micro crèches associatives sont implantées à Saint-Paul-lès-Dax (10 places chacune). 3 nouvelles micro-crèches ouvriront en 2022 sur les communes de Tercis-lès-Bains, Dax et Saint-Vincent de-Paul, avec 10 à 12 places chacune.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

Dotée partiellement de la compétence petite enfance (RPE et EAJE Familial), la Communauté d'Agglomération du Grand Dax fait partie des territoires prioritaires du Schéma Départemental des Services aux Familles des Landes au titre de l'atteinte de l'objectif d'un taux de couverture de 70 solutions pour 100 enfants (objectif de plus de 49 places sur l'agglomération).

Le choix des parents se tourne en majorité vers l'offre d'accueil collective.

Pour cela, il est proposé à la collectivité de définir un plan de développement d'une offre de service tant individuelle que collective équilibrée sur l'ensemble du territoire, afin notamment de faire face à la diminution du nombre d'assistantes maternelles agréées d'ici 10 ans (35,1% ont plus de 55 ans).

Orientations de la Convention Territoriale Globale 2021/2025 : les parties signataires sont d'accord pendant la durée conventionnelle pour prêter attention et sensibiliser les communes aux enjeux liés :

- au taux de couverture des familles de très jeunes enfants en solution d'accueil.
- à la mixité sociale dans les établissements d'accueil du jeune enfant
- à l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- aux règles d'attribution des places en structures collectives
- à l'accueil des enfants des communes non dotées de services d'accueil collectif
- à la qualité des projets d'accueils
- à la fréquentation du relais petite enfance
- à la formation initiale et continue des assistant(e)s maternel(le)s
- à la bonne information des familles sur les services existants et disponibles
- à la coordination/ mise en réseau des acteurs

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Participation à la commission départementale des services aux familles.

Membre de la commission d'attribution des places de la crèche familiale du Grand Dax.



Participation au diagnostic petite enfance, en vue de la formalisation de la Convention Territoriale Globale (CTG) du Grand Dax.

Avis technique concernant les projets petite enfance du Grand Dax (analyse des besoins, etc).

Apport d'une expertise en matière de petite enfance afin de soutenir le futur coordinateur de la CTG.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Partenariat avec la crèche familiale du Grand Dax et les structures petite enfance du territoire autour de l'organisation des Rencontres Territoriales petite enfance du Grand Dax dans le cadre du Mois des familles Landaises.

Partenariat avec la bibliothèque de Dax afin de permettre aux assistants maternels du territoire de bénéficier d'un prêt gratuit d'albums jeunesse.

Partenariat à mettre en place avec la médiathèque de Saint-Paul-lès-Dax afin de mettre en place le même dispositif.

La ludothèque de Dax a interrompu sa proposition d'un atelier hebdomadaire réservé aux assistants, estimant que la proposition du RPE était suffisante.



4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC EVOLUTION 2018 – 2020 (données 2021 non communiquées)		
Etat des lieux 2020	% Evolution 2018 - 2020	Constat et enjeux identifiés
Nbre d'enfants Caf ou Msa de moins de 3 ans	1263	-5,18%
Nbre d'enfants Caf ou Msa de 3 à 5 ans	1379	+0,73%
Nbre d'enfants Caf dont tous les parents travaillent	632	-1,71%
Nbre d'enfants de moins de 6 ans inscrits en EAJE (crèche)	665	+12,18%
Nbre d'enfants de moins de 3 ans accueillis par un assistant maternel	403	+0,5%
Nbre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant du Cmg garde d'enfants à domicile	9	-35,71%
Nbre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant du Cmg structures (micro crèches)	34	+25,93%
Nbre d'enfants de 2 ans scolarisés	43	-18,87%



			difficile pour les familles de trouver un mode d'accueil en complément.
Nbre d'EAJE	6	0%	
Nbre de places en EAJE	262	0%	
Nbre de micro crèches	2	+100%	Une micro-crèche de 10 places a ouvert à Saint-Paul-lès-Dax. Projets d'ouverture de 3 nouvelles micro crèches en 2022, comptant 10 à 12 places chacune (communes de Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Tercis-lès-Bains).
Nbre de places en micro crèches	20	+100%	
Nbre de MAM	6	+100%	3 MAM ont ouvert sur le territoire.
Nbre AM en activité au 31/12/20	151	-9,4%	Au 31 décembre 2021, il y a 32 places disponibles chez les assistants maternels du territoire (MAM comprises). Déséquilibre entre l'offre et la demande d'accueil chez les assistants maternels, surtout sur la commune de Dax où seuls 28 assistants maternels sont en activité, décompte fait de ceux qui s'apprentent à partir en retraite. La pandémie survenue en 2020, a conduit certains professionnels à changer de profession et on dénombre des départs à la retraite plus nombreux.
Nbre AM actives au moins 1 mois dans l'année	179	-6,28%	
Capacités d'accueil chez les assistants maternels en activité au 31/12/21	594 places	-11,21%	
Places disponibles chez les assistants maternels au 31/12/21	32 places	-76,30%	
Nbre d'assistants maternels de plus de 55 ans en activité au 31/12/20	53	+10,42%	
Part des assistants maternels en activité de 55 ans et plus au 31/12/20	35,1%	+6,2%	On observe un vieillissement des professionnels en activité et peu de demandes de nouvel agrément, notamment sur la commune de Dax.
Nbre de familles différentes ayant bénéficié d'une information sur les modes d'accueil	101 (146 sollicitations)	-24,06%	Le nombre de sollicitations des familles en recherche d'un mode d'accueil restent stable, même si le nombre de familles différentes ayant sollicité le service est en baisse.
Nbre de familles différentes en attente de son 1er enfant ayant bénéficié d'une information sur les modes d'accueil	67	-5,63%	Le nombre de familles différentes reste stable, et on note une légère augmentation du nombre de sollicitations pour ce type de demandes.
Nombre de demandes de familles différentes en horaires atypiques	9	-43,75%	Moins de besoins exprimés en horaires atypiques.
Nombre de demandes de familles différentes d'accueil en urgence	16	+166,67%	Plus de demandes d'accueil en urgence émanant de familles en voie d'insertion professionnelle à qui on a proposé soit un stage, soit une formation dans des délais très courts.
Nombre de demandes de familles différentes pour	0	-100,00%	Peu de demandes de ce type.



des enfants en situation de handicap			
Nombre de demandes de familles différentes d'accueil avant et après la classe	8	-46,67%	Moins de demandes de ce type.
Nombre de demande de familles différentes d'accueil à temps partiel	7	-63,16%	Baisse des demandes d'accueil à temps partiel.
Nbre de familles différentes ayant bénéficié d'une information sur les gardes d'enfants à domicile	7	+16,67%	Très peu de sollicitations concernant ce mode d'accueil sur le territoire.
Nbre de familles différentes ayant été orientées vers le site monenfant.fr	20	+2000%	Toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil sont systématiquement orientée vers le site depuis que les assistants maternels sont dans l'obligation d'y renseigner leurs disponibilités.
Nbre de demandes d'informations sur les modes d'accueil formulées par mail via le site monenfant.fr	2	Pas de demandes en 2018	Les demandes ont été traitées dans la journée par téléphone.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Information globale des familles en recherche d'un mode d'accueil. - Travail en partenariat avec les structures petite enfance du territoire et la PMI. - Suivi des disponibilités des assistants maternels. - Orientation des familles vers les services prestataires en matière de garde d'enfants à domicile. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les parents lors d'entretiens individuels ou téléphoniques afin de recenser leurs besoins et de les accompagner dans leur recherche d'un mode d'accueil. - Site « monenfant.fr ». - Site du Conseil départemental des Landes (disponibilités des assistants maternels). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de l'information délivrée aux familles. - Une orientation des familles vers le mode d'accueil le plus adapté pour eux. - Une orientation des familles vers des assistants maternels disponibles, 	Année N+1 et chaque année.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles différentes en recherche d'un mode d'accueil ayant contacté le service. - Nombre de familles différentes ayant formulé une demande d'accueil spécifique et type demande.



	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation systématique des familles vers le site internet « monenfant.fr ». - Promotion du site monenfant.fr auprès des professionnels afin de les inciter à faire une demande d'affiliation et à mettre à jour leurs disponibilités. - Accompagnement individualisé des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, enfant en situation de handicap...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion et mise à jour par le RPE du guide des services petite enfance du Grand Dax auprès des structures petite enfance du territoire. - Mise en ligne du guide des services petite enfance du Grand Dax sur le site internet du Grand Dax. - Réponses apportées aux demandes des familles faites en ligne sur le site monenfant.fr. - Mise à jour des disponibilités des assistants maternels en lien étroit avec l'animatrice Petite enfance de la PMI (tous les mois à partir des fiches navette traitées). - Mise à jour de leurs disponibilités par les assistants maternels fréquentant le service. - Partenariat étroit avec l'ensemble des structures petite enfance. 	<p>en fonction de leur demande d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un soutien dans la recherche d'un mode d'accueil pour les familles. - Une réponse aux demandes d'accueil spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles différentes ayant été orientées vers le site monenfant.fr. - Nombre de familles différentes ayant fait une demande via monenfant.fr. - Nbre d'assistants maternels différents ayant été accompagnés par le RPE lors de leur inscription et de la mise à jour de leurs disponibilités sur le site monenfant.fr. - Nombre de demandes traitées. - Nombre de places disponibles chez les assistants maternels en activité du Grand Dax.
--	---	---	--	---



		<ul style="list-style-type: none"> - Réorientation systématique des familles faisant une demande de préinscription en structure collective vers le RPE. - Liste des assistants maternels acceptant de répondre à ces demandes d'accueil spécifiques. - Partenariat avec Jeunesse Plein Air (JPA), autour de l'accueil des enfants en situation de handicap par les assistants maternels. 			
--	--	---	--	--	--

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
En 2021, 2 demandes de familles en recherche d'un mode d'accueil ont été formulées en ligne via le site monenfant.fr.	Le site est pour le moment peu utilisé. Les familles du territoire utilisent le formulaire « contactez-nous » disponible sur le site du RPE du Grand Dax ou privilégient les demandes par téléphone.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'offre de service de monenfant.fr. - Proposer un rendez-vous physique ou un entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des supports de communication du service en indiquant la possibilité pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Progression du nombre de demandes d'accueil traitées par le service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Année N+1 et chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles différentes ayant fait une demande



	<p>téléphonique à la famille ayant formulé une demande.</p> <p>- Si la famille ne souhaite pas de rendez-vous, l'orienter vers le site internet du Grand Dax où elle pourra accéder en ligne au guide des services petite enfance répertoriant toutes les structures ou vers les informations disponibles sur le site monenfant.fr.</p> <p>- Promouvoir ce nouveau service et les différents simulateurs qu'il propose.</p>	<p>les familles de faire une demande de mode d'accueil en ligne via mon-enfant.fr (plaquettes, site internet du RPE...).</p> <p>- Paramétrage du logiciel Abelium afin de comptabiliser les demandes traitées annuellement.</p>			<p>via mon-enfant.fr.</p> <p>- Nombre de demandes traitées.</p>
--	---	---	--	--	---

➤ **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée					

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation



Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
En 2021, 101 familles différentes ont formulé une demande en matière de modes d'accueil du jeune enfant.	La plupart ont déjà fait une demande de préinscription en crèche et ont été réorientées vers le RPE par les structures. La majorité des familles qui contacte le RPE sont en recherche d'un assistant maternel.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'offre de service de monenfant.fr. - Proposer un rendez-vous physique ou un entretien téléphonique à la famille ayant formulé une demande. - Conforter les partenariats avec la PMI. - Suivi des disponibilités des assistants maternels. - Orienter les familles vers les services prestataires en matière de garde d'enfants à domicile. - Accompagnement individualisé des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les parents lors d'entretiens individuels ou téléphoniques afin de recenser leurs besoins et de les accompagner dans leur recherche d'un mode d'accueil. - Site « monenfant.fr ». - Site du Conseil départemental des Landes (disponibilités des assistants maternels). - Mise à jour de leurs disponibilités par les assistants maternels fréquentant le service. - Liste des assistants maternels 	<ul style="list-style-type: none"> - Une orientation des familles vers des assistants maternels disponibles, en fonction de leur demande d'accueil. - Une réponse aux demandes d'accueil spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Année N+1 et chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles différentes ayant été orientées vers le site monenfant.fr. - Nombre de familles différentes ayant formulé une demande d'accueil spécifique et type demande. - Nombre de places disponibles chez les assistants maternels en activité du Grand Dax.



	enfant en situation de handicap...).	acceptant de répondre à ces demandes d'accueil spécifiques.			
--	--------------------------------------	---	--	--	--

➤ **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

DIAGNOSTIC EVOLUTION 2018 – 2021			
Etat des lieux 2021		% Evolution 2018 - 2021	Constat et enjeux identifiés
Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information sur le contrat de travail	132 (255 sollicitations)	-7,04%	<ul style="list-style-type: none"> - Le service est bien repéré par les familles. - Compte tenu de la pandémie, les échanges téléphoniques ont été privilégiés et l'accueil physique, interrompu en avril 2020, a repris en juillet 2020. - Le nombre de sollicitations des familles autour du contrat de travail sur la période reste stable, après avoir augmenté de 17,8% entre 2019 et 2020 en raison de la crise sanitaire. - Le nombre de familles différentes ayant sollicité le service sur des questions autour de leurs droits légaux augmente de 15,66% sur la période, après avoir augmenté de 87,5% entre 2019 et 2020 en raison de la crise sanitaire et des problématiques administratives qu'elle a posé. - Les familles éprouvent de plus en plus de difficultés à obtenir des réponses des services de l'état (DDETSPP, PAJEMPLOI, POLE EMPLOI...) et sont en difficultés face à la dématérialisation des services publics. - Le RPE est pour elles un service public de proximité privilégié. - De plus en plus de professionnels proposent à leurs employeurs de s'affilier à Top Ass Mat pour tout ce qui est de la gestion de contrat (service payant).
Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information sur les droits légaux (CAF, Pajemploi, Pôle emploi...)	96 (185 sollicitations)	+15,66%	
Partenariats locaux			<ul style="list-style-type: none"> - Le partenariat développé avec les services de la DDETSPP sur la période a été essentiel concernant la diffusion et la mise à jour des contrats de travail proposés par tous les RPE des Landes. - La DDETSPP a souhaité se désengager de ce partenariat à compter du 1^{er} janvier



	<p>2022, sous la pression de certains syndicats d'assistants maternels, à l'arrivée d'une nouvelle convention collective. Ce document ne sera donc plus diffusé à cette date.</p> <p>- Les familles seront réorientées vers les contrats proposés par Pajemploi et par le site particulier employeur (Fepem).</p>
--	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Veille juridique autour de la nouvelle convention collective afin de former l'équipe aux dispositions qui seront effectives au 1^{er} janvier 2022. - Orientation des familles vers Pajemploi et le site Particulier employeur (Fepem), afin qu'elles s'approprient ce nouveau cadre légal. - Orientation des familles vers le site de la DDETSPP (fiches techniques et foire aux questions). - Diffusion d'une information de premier niveau sur l'emploi d'une garde d'enfant à domicile. - Accompagnement des familles dans leurs démarches auprès des services de l'état (DDETSPP, 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition systématique d'un rendez-vous aux familles lorsqu'une réponse ne peut pas être apportée par téléphone. - Diffusion de contrats de travail (CDI et CDD) afférents à l'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfants à domicile, élaborés par Pajemploi ou par le site particulier employeur (Fepem). - Orientation des familles vers le site de Pajemploi qui propose différents outils (simulateurs, convertisseur salaire brut et Net...). - Accompagnement des familles pour leur première déclaration Pajemploi. Un rendez-vous sera 	<ul style="list-style-type: none"> - Un accès à la compréhension et à l'application du cadre légal pour les parents employeurs. - Un accès aux droits légaux pour les familles (CAF, Pajemploi, Pôle emploi...). - Un maintien des partenariats existants. 	Année N+1 et chaque année.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations de familles différentes autour de la relation contractuelle et de l'accès aux droits légaux. - Nombre total de sollicitations de familles autour de la relation contractuelle et de l'accès aux droits légaux. - Nombre de rendez-vous avec les familles autour de la relation contractuelle et de l'accès aux droits légaux.



	<p>PAJEMPLOI, POLE EMPLOI...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation des familles vers les services ressources. - Poursuite du travail en réseau mené par les RAM des Landes qui permet une mutualisation des moyens et des compétences autour de l'appropriation de ce nouveau cadre légal. 	<p>systématiquement proposé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des familles pour effectuer leur déclaration Pôle emploi en fin de contrat. - Proposition d'un accès à internet pour les familles afin de rechercher des informations particulières (monenfant.fr, Pajemploi, Pôle emploi, formulaires CAF...). - Echanges d'outils et d'informations sur l'évolution du cadre légal avec les RPE du département. 			
--	---	---	--	--	--

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC EVOLUTION 2018 – 2021			
Etat des lieux 2021		% Evolution 2018 - 2021	Constat et enjeux identifiés
Nombre de professionnels différents ayant bénéficié d'une information sur le contrat de travail	49 (116 sollicitations)	-15,51%	<ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu de la pandémie, les échanges téléphoniques ont été privilégiés et l'accueil physique, interrompu en avril 2020, a repris en juillet 2020. - Le nombre de sollicitations des professionnels autour du contrat de travail est en légère baisse sur la période, après avoir augmenté de 51,3% entre 2019 et 2020 en raison de la crise sanitaire et des problématiques administratives qu'elle a posé.



Nombre de professionnels différents ayant bénéficié d'une information sur les droits légaux (CAF, Pajemploi, Pôle emploi...)	57 (118 sollicitations)	+103,57%	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de professionnels différents ayant sollicité le service sur des questions autour de leurs droits légaux augmente sur la période, en raison de la crise sanitaire et des problématiques administratives qu'elle a posé. - Le nombre de sollicitations des professionnels autour de ces questions augmente de 237,14% sur la période. La crise sanitaire a entraîné la création de nouveaux dispositifs comme le chômage partiel et les questions ont été nombreuses depuis le début de la pandémie. Le RPE a été la source principale d'information des professionnels en transmettant les directives de l'état par mail à chaque évolution.
Nbre de professionnels différents ayant bénéficié d'une information en lien avec la crise sanitaire	61 (109 sollicitations)	Pas de demandes en 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Cet accompagnement est toujours d'actualité à ce jour. 8 714 mails ont été envoyés au assistants maternels en 2021, afin de les informer de l'évolution du cadre légal et réglementaire et des consignes Covid 19.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Veille juridique autour de la nouvelle convention collective afin de former l'équipe aux dispositions qui seront effectives au 1^{er} janvier 2022. - Orientation des professionnels vers Pajemploi et le site Particulier employeur (Fepem), afin qu'ils 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition systématique d'un rendez-vous aux professionnels lorsqu'une réponse ne peut pas être apportée par téléphone. - Diffusion de contrats de travail (CDI et CDD) afférents à l'emploi d'un assistant 	<ul style="list-style-type: none"> - Un accès à la compréhension du cadre légal pour les professionnels. - Un accès à leurs droits légaux pour les professionnels. - Un maintien des partenariats existants 	Année N+1 et chaque année.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations d'assistants maternels différents autour de la relation contractuelle ou de l'accès aux droits. - Nombre total de sollicitations d'assistants maternels autour de la



	<p>s'approprient ce nouveau cadre légal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation des professionnels vers le site de la DDETSPP (fiches techniques et foire aux questions). - Accompagnement des professionnels dans leurs démarches auprès des services de l'état (DDETSPP, PAJEMPLOI, POLE EMPLOI...). - Orientation des professionnels vers les services ressources (PMI...). - Poursuite du travail en réseau mené par les RAM des Landes qui permet une mutualisation des moyens et des compétences autour de l'appropriation de ce nouveau cadre légal. 	<p>maternel ou d'une garde d'enfants à domicile, élaborés par Pajemploi ou par le site particulier employeur (Fepem).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation des professionnels vers le site de Pajemploi qui propose différents outils (simulateurs, convertisseur salaire brut et Net...). - Proposition d'un accès à internet pour les professionnels afin de rechercher des informations particulières (monenfant.fr, Pajemploi, formulaires ameli...). - Echanges d'outils et d'informations sur l'évolution du cadre légal avec les RPE du département. 			<p>relation contractuelle ou de l'accès aux droits.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rendez-vous avec les professionnels autour de la relation contractuelle et de l'accès aux droits.
--	---	--	--	--	---



➤ **Informier et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr**

DIAGNOSTIC EVOLUTION 2018 – 2021			
Etat des lieux 2021		% Evolution 2018 - 2021	Constat et enjeux identifiés
Nbre d'assistants maternels différents ayant bénéficié de l'accompagnement du RPE pour son inscription sur le site monenfant.fr.	11	Pas de demandes en 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Les assistants maternels nous ont sollicité fin 2021 afin de remplir leurs obligations d'inscription et de mise à jour de leurs disponibilités avant le 1^{er} décembre 2021. - Certains n'ont pas d'accès internet ou sont en difficultés avec l'utilisation de l'outil informatique. - Tous les assistants maternels du territoire ont été informés de cette obligation par mail en amont de sa mise en œuvre. - Un rappel leur a également été envoyé avant la date butoir, les invitant à contacter le RPE en cas de difficultés.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel de l'obligation de mise à jour du site aux assistants maternels. - Accompagnement des assistants maternels en difficultés dans cette démarche. - Encourager les professionnels a effectuer une mise à jour à chaque évolution de leur capacité d'accueil. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition systématique d'un rendez-vous aux professionnels lorsqu'une réponse ne peut pas être apportée par téléphone. - Mise à disposition d'un outil informatique et d'un scanner. - Envois de mails de rappel de cette obligation avant le 1^{er} décembre et le 1^{er} juin de chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une mise à jour régulière du site par les professionnels, afin de faciliter la recherche d'un mode d'accueil pour les familles. 	Année N+1 et chaque année.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations d'assistants maternels différents concernant leur inscription ou la mise à jour du site. - Nombre total de sollicitations d'assistants maternels concernant leur inscription ou la mise à jour du site. - Nombre de rendez-vous avec les professionnels concernant leur



		- Partenariat avec la CAF des Landes lorsque les professionnels sont bloqués dans leur inscription et ne peuvent pas la valider.			inscription ou la mise à jour du site.
--	--	--	--	--	--

➤ **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>- En 2018, une réunion thématique en soirée, animée par Christine DENIBAUD, autour du thème : « Comment limiter les expositions aux substances indésirables dans l'alimentation auprès des enfants ? », a été annulée faute d'un nombre suffisant d'inscrits.</p> <p>- <u>Rencontres territoriales de la petite enfance du Grand Dax ouvertes aux parents et aux professionnels</u> :</p> <p>2018 : « Les émotions de l'enfant : que se passe-t-il dans sa petite tête ? », animées par Héloïse Junier, psychologue clinicienne, et financées par le REAAP. 108 participant, dont 25 parents et 81 professionnels.</p> <p>- 2019 : « Et si l'éducation bienveillante c'était savoir faire avec nos émotions d'adultes », animées par Marion Thiessard, psychologue et psychothérapeute, et financées par le REAAP. 109 participant, dont 30 parents et 79 professionnels.</p> <p>- 2020 : évènement annulé en raison de la pandémie.</p> <p>- 2021 : « L'utilisation des écrans sur les enfants de 0 à 6 ans en période de Covid 19 : quelques pistes pour réduire les effets néfastes, animées par Marc Rodriguez, psychologue clinicien, et financées dans le cadre du Mois des familles Landaises. 17 personnes présentes (2 parents et 15 professionnels), 50 personnes ont suivi la conférence en direct sur Facebook et elle a compté 279 vues en différé sur YouTube.</p>	<p>- Les assistants maternels du territoire ont des difficultés à se mobiliser sur des propositions en soirée. La crise sanitaire a conduit le service à ne pas faire d'autres propositions de ce type en 2020 et en 2021.</p> <p>- Compte tenu de la crise sanitaire, les assistants maternels privilégient une participation aux rencontres territoriales de la petite enfance en distanciel. Ils peuvent ainsi visionner les conférences en différé, lorsqu'ils sont disponibles.</p> <p>- L'accompagnement des professionnels se fait majoritairement lors des ateliers d'éveil à partir de leurs questions ou de l'observation des enfants. Cet échange de pratiques leur permet de rompre leur isolement et de partager leurs préoccupations avec le soutien de l'animatrice ou de la responsable du RPE.</p> <p>- La base documentaire mise à leur disposition soutient ce travail de professionnalisation.</p> <p>- Ils s'adressent au RPE lorsqu'ils rencontrent une difficulté particulière avec un enfant ou une famille.</p>



ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<p>- Poursuivre l'organisation des rencontres territoriales de la petite enfance du Grand Dax.</p> <p>- Poursuivre l'accompagnement professionnel des assistants maternels lors des ateliers d'éveil à partir de leurs questions et de leurs préoccupations, dans la mesure où elles ne se mobilisent pas sur des propositions de réunions à thème en soirée.</p> <p>- Diffuser auprès des professionnels de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant.</p> <p>- Sonder les professionnels sur les thématiques qui les intéresseraient afin de leur faire de nouvelles propositions de réunion thématiques en soirée ou en visio.</p>	<p>- Financement de la CAF octroyé dans le cadre du mois des Familles Landaises.</p> <p>- Questionnaire adressé aux professionnels par mail pour qu'ils puissent nous communiquer les thématiques qu'ils souhaiteraient aborder ainsi que les modalités d'organisation (présentiel ou distanciel).</p>	<p>- Une remobilisation des professionnels autour de temps d'écoute et d'échanges en l'absence des enfants.</p> <p>- Une mobilisation autour de l'écriture d'un projet d'accueil individualisé qui leur soit propre.</p>	Année N+1 et chaque année.	<p>- Nombre de professionnels différents participant aux actions proposées.</p> <p>- Nombre de professionnels différents proposant un projet d'accueil aux familles en accord avec la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant.</p>

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>2018 : 179 ateliers ont été proposés. 69 assistants maternels différents et 304 enfants différents ont participé. On décompte 905 participations d'assistants maternels et 2248 participations d'enfants.</p> <p>2019 : 173 ateliers ont été proposés. 66 assistants maternels différents et 246 enfants</p>	<p>- 2018 – 2019 : maintien du volume de fréquentation des ateliers, avec un fonctionnement hors pandémie.</p> <p>- 2020 : Les ateliers ont été maintenus jusqu'au 13/03/20 et ont repris le 29/09/20 en raison de la crise sanitaire : 5 ateliers par semaine au lieu de 6. L'atelier proposé à Rivière-Saas-et-</p>



différents ont participé. On décompte 898 participations d'assistants maternels et 2169 participations d'enfants.

2020 : 92 ateliers ont été proposés. 48 assistants maternels différents et 150 enfants différents ont participé. On décompte 487 participations d'assistants maternels et 1010 participations d'enfants.

2021 : 139 ateliers ont été proposés. 36 assistants maternels différents et 124 enfants différents ont participé. On décompte 700 participations d'assistants maternels et 1622 participations d'enfants.

Gourby, organisé dans une salle mutualisée avec d'autres activités, n'a pas réouvert compte tenu des protocoles d'hygiène des locaux en vigueur. Cela explique l'écart au niveau de la fréquentation.

- **2021** : 5 ateliers par semaine en périodes scolaires (au lieu de 6 habituellement), ont été proposés jusqu'à fin octobre, afin de respecter les consignes sanitaires. L'arrêt de la mise à disposition par le CCAS des locaux occupés par le service à Nelson Mandela à Dax à compter de cette date, afin de réaliser des travaux dans cet espace pour y installer une micro-crèche en 2022, a contraint le service à réduire sa proposition à 4 ateliers par semaine. Ils ont été déplacés provisoirement dans l'espace enfants du CIAS à Saint-Paul-lès-Dax, qui héberge également un atelier d'éveil de la crèche familiale une matinée par semaine. Un passe vaccinal est demandé aux professionnels pour y accéder dans la mesure où le bâtiment héberge également un Service d'Accompagnement et d'Aide à domicile.

Le CIAS est en recherche d'un espace adapté aux activités de ses services Petite Enfance et pouvant accueillir 7 ateliers par semaine, en matinées, afin de respecter les projets de services du RPE et de la crèche familiale.

Compte tenu de la diminution de la proposition du service, des craintes des parents et des professionnels en période de pandémie et de l'annulation de tous les évènements en grands groupes, la fréquentation a néanmoins été maintenue.

- On note une participation des mêmes professionnels plusieurs fois par semaine (700 participations dans l'année), même si le nombre de professionnels différents a diminué.

- La réorganisation des ateliers, face à la problématique de locaux rencontrée à Dax, a eu un impact sur leur fréquentation par les professionnels.

- Les professionnels du secteur de Rivière-Saas-et-Gourby, qui étaient nombreux à participer avant la pandémie lorsque l'atelier avait lieu à proximité dans la salle municipale, se sont moins mobilisés sur les propositions faites à Dax et à Saint-Paul-lès-Dax compte tenu de la



	<p>distance géographique et des risques de contamination.</p> <p>- Un renfort en ménage a dû être organisé concernant l'entretien des locaux, afin de respecter les consignes sanitaires, entraînant un surcoût pour le CIAS. L'entretien des jeux et jouets est réalisé par les deux agents du service après chaque atelier (désinfection de tout ce qui est touché par les enfants).</p>
--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<p>- Résoudre la problématique de locaux rencontrée fin 2021, afin de mettre en œuvre le projet de service.</p> <p>- Organisation de 6 ateliers d'éveil par semaine (de 9h30 à 11h30), en périodes scolaires.</p> <p>- Proposition de 2 ateliers par semaine en périodes de vacances scolaires, les mardis et jeudis de 9h30 à 11h30 (petites vacances et les 15 premiers jours de juillet, hormis les vacances de Noël).</p> <p>- Répartition par secteurs géographiques :</p> <p>Secteur de Dax : professionnels de Dax. 2 ateliers hebdomadaires, les mardis et jeudis matins.</p> <p>Secteur de Rivière-Saas-et-Gourby :</p>	<p>- Intervention des 2 agents, l'un pour l'animation de 4 ateliers par semaine et l'autre de 2 ateliers hebdomadaires.</p> <p>- Durant les vacances scolaires définies, l'agent assurant la continuité de service animera 2 ateliers par semaine.</p> <p>- Inscription par téléphone des professionnels auprès du standard général, a minima la veille de l'atelier.</p> <p>- Envoi par mail des dates d'ateliers (à chaque vacances scolaires) ou des</p>	<p>- Une socialisation des enfants accueillis en accueil individuel.</p> <p>- Une première expérience de la vie en groupe et une appropriation des règles qu'elle comporte par les enfants.</p> <p>- Un accès à des propositions d'éveil culturel et sensoriel pour les enfants.</p> <p>- Une participation régulière des professionnels et des enfants aux ateliers d'éveil afin de permettre un travail sur la durée.</p>	Année N+1 et chaque année.	<p>- Nombre de séances d'ateliers dans l'année.</p> <p>- Nombre de temps festifs collectifs dans l'année.</p> <p>- Nombre total d'enfants ayant participé aux ateliers d'éveil.</p> <p>- Nombre d'enfants différents ayant participé aux ateliers d'éveil.</p> <p>- Nombre total d'enfants ayant participé aux</p>



	<p>professionnels d'Angoumé, Heugas, Méés, Oeyreluy, Rivière-Saas-et-Gourby, Siest, Tercis-lès-Bains. 1 atelier hebdomadaire, le vendredi matin, dans la salle municipale de Rivière-Saas-et-Gourby. Secteur de Saint-Paul-lès-Dax : professionnels de Gourbera, Herm, Saint-Paul-lès-Dax. Capacité d'accueil : 15 enfants maximum par atelier. 2 ateliers hebdomadaires les mardis et jeudis matins, au CIAS à Saint-Paul-lès-Dax. Secteur d'Yzosse : professionnels de Bénésse-lès-Dax, Candresse, Narrosse, Saint-Pandelon, Saint-Vincent-de-Paul, Saugnac-et-Cambran, Seyresse, Théthieu, Yzosse. 1 atelier hebdomadaire le mercredi matin.</p> <p>- Implication des professionnels dans le déroulement des ateliers : préparation et rangement du matériel, accompagnement des enfants dans leurs découvertes. - Installation d'espaces d'activités différenciés (psychomotricité, lecture, activités manuelles, jeux</p>	<p>propositions d'évènements festifs à tous les professionnels en activité du territoire.</p> <p>- Intervenants spécialisés dans l'animation d'ateliers à destination de jeunes enfants (conteurs, musiciens...).</p> <p>- Intervenants culturels afin de proposer des spectacles jeune public.</p> <p>- Mise à disposition de la salle municipale de Rivière-Saas-et-Gourby.</p> <p>- Mise à disposition ponctuelle de salles municipales dans d'autres communes afin d'y organiser des évènements festifs.</p> <p>- 2 véhicules afin de pouvoir mener à bien les activités itinérantes du service.</p>	<p>- Une augmentation du nombre d'enfants participant aux ateliers d'éveil.</p>		<p>évènements festifs.</p>
--	--	--	---	--	----------------------------



	<p>d'encastrement, coin bébé, jeux d'imitation...) permettant aux enfants accueillis dans une structure familiale d'avoir une première expérience de la vie en groupe, en présence d'un adulte référent.</p> <p>- Propositions d'ateliers d'éveil proposant une activité précise et programmée et d'ateliers « jeux libres » permettant de se confronter à l'autre de manière plus directe.</p> <p>- Organisation de temps festifs ouverts aux enfants et aux professionnels afin de soutenir le lien social (spectacles, fête du relais...).</p>				
--	---	--	--	--	--

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation



➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
<p>- En 2021, les professionnels du territoire se sont enfin mobilisés afin de pouvoir bénéficier de la formation continue grâce aux propositions relayées par le RPE (envois de mails et des catalogues de formation à tous les professionnels du territoire).</p> <p>- Un groupe de 8 professionnels a pu bénéficier de la formation initiale SST en présentiel. Le RPE a fait le lien avec le GRETA afin de constituer et de transmettre les dossiers de demandes.</p> <p>- Des propositions de formations en distanciel, hors temps de travail, ont été envoyées aux professionnels tout au long de l'année (Form'assmat, Edumiam...). Un recensement des besoins avait été réalisé par le RPE en amont, afin d'identifier les personnes intéressées et les thématiques, qui ont été ensuite transmises aux organismes de formations.</p> <p>- Depuis septembre 2021, les propositions de formations à distance sont envoyées mensuellement aux professionnels pour un début de formation le mois suivant.</p> <p>- 12 professionnels différents ont pu bénéficier de la formation continue, soit 500% d'augmentation comparativement à 2020. 17 formations ont été suivies. Certains ont pu participer à plusieurs formations.</p> <p>- 29 professionnels différents nous ont sollicité autour de la formation continue. Cela représente 100 sollicitations autour de cette thématique.</p>	<p>- Les professionnels du Grand Dax se positionnent plus sur des propositions de formation à distance.</p> <p>- En 2021, 5 professionnels ont formulé leur souhait de participer à une formation SST en présentiel. Il manque toujours 2 personnes pour former un groupe afin que le GRETA puisse organiser une nouvelle session.</p> <p>- Certains professionnels déplorent le développement des formations en distanciel, hors temps de travail, qui ne permettent pas d'échanger avec d'autres professionnels.</p> <p>- Le partenariat avec les RPE voisins permet parfois de constituer des groupes avec un nombre de professionnels suffisant.</p>

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	- Poursuivre la promotion de la formation continue, en présentiel et en distanciel.	- Envoi par mail aux professionnels des catalogues de formation.	- Augmentation du nombre de professionnels bénéficiant de la formation continue.	Année N+1 et chaque année.	- Nombre de professionnels différents ayant bénéficié d'une action



	- Accompagner les professionnels dans la constitution de leur dossier de demande de formation.	- Vérifier les dossiers de demandes de formation avant transmission aux organismes compétents (GRETA, Edumiam, Form'Assmat...). - Etendre les propositions de formation aux RPE voisins afin de pouvoir constituer des groupes conséquents.	- Professionnalisation de l'accueil individuel. - Valorisation de ce type d'accueil.		de formation continue, en présentiel ou en distanciel. - Nombre de formations suivies dans l'année
--	--	--	---	--	---

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
- Pas de sous activité subie des assistants maternels.	- Fin 2021, le vieillissement des professionnels (35% ont plus de 55 ans) et les départs à la retraite à venir font craindre une diminution de la capacité d'accueil des assistants maternels du Grand Dax.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
- Au 31/12/2020, le territoire comptait 151 assistants maternels en activité (-9,4% comparativement à 2018), dont 35,1% avaient plus de 55 ans. - La commune de Dax compte 28 assistants maternels en activité au 31/12/2021. - Au 31/12/2021, 32 places sont disponibles chez les assistants maternels du Grand Dax.	- La pandémie, survenue en 2020, a conduit certains professionnels à changer d'activité et on dénombre des départs à la retraite plus nombreux et un manque d'attractivité de la profession. - Déséquilibre entre l'offre et la demande en matière d'accueil individuel sur le territoire.



- Peu de nouveaux agréés en activité, mis à part 3 assistants maternels exerçant en MAM et une indépendante qui s'est installée à Narrosse.	- Les familles sont en difficulté fin 2021 pour trouver une solution d'accueil, d'autant plus si elles n'ont pas de moyens de locomotion, notamment à Dax.
---	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les futurs professionnels sur l'exercice du métier et son évolution (possibilités de travailler en MAM ou en crèche familiale). - Mettre en lien les futurs professionnels intéressés par un projet de MAM avec les porteurs de projets du territoire. - Promouvoir la profession auprès de potentiels candidats à l'agrément. 	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux sollicitations des candidats à l'agrément en leur fournissant un état des lieux des besoins du territoire et de l'existant en matière d'accueil du jeune enfant. - Orienter ces candidats vers les réunions d'information proposées par la PMI. - Informer ces candidats sur les soutiens prévus par la CAF (prime à l'installation, prêt à l'amélioration du lieu d'accueil, et le dispositif Piaje pour les MAM) 	- Une augmentation du nombre d'assistants maternels nouvellement agréés.	Année N+1 et chaque année.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'assistants maternels nouvellement agréés. - Nombre de sollicitations de candidats à l'agrément.



➤ **La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

Le territoire du Grand Dax est prioritaire en ce qui concerne la mise en œuvre d'actions de promotion de l'accueil individuel. Fin 2020, il compte 151 assistants maternels en activité, dont 35,1% ont plus de 55 ans. Le vieillissement des professionnels et la baisse de leur nombre génèrent un déséquilibre entre l'offre et la demande en matière d'accueil individuel.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la profession auprès de potentiels candidats à l'agrément. - Développer de nouveaux partenariats. - Développer des actions de promotion de l'accueil individuel en diffusant les support de communication proposés par la CNAF (vidéos). 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions d'information sur le métier conjointement avec la PMI. - Développer les partenariats avec Pôle emploi, la Mission locale et les filières sanitaires et sociales en lycées professionnels afin d'informer les potentiels candidats. - Mettre en ligne sur le site internet du RPE et sur le site Facebook du Grand Dax les vidéos proposées par la CNAF afin de promouvoir la profession. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation des nouveaux agréés. - Une meilleure connaissance de la profession. 	Année N+1 et chaque année.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions d'information organisées. - Nombre de participants à ces réunions. - Nombre de partenaires mobilisés.